

12x12 FESTIVAL

APPEL A PROJET

2018

FESTIVAL 12x12

« Des regards d'artistes sur un monde en mutation »

9^{ème} édition

Du 10 au 21 décembre 2018

Soirée d'inauguration le 8 décembre 2018

Résidence de création / Diffusion
Arts visuels & Arts vivants

LE FESTIVAL

12 jours d'expositions, de spectacles, de performances dans 12 lieux du 12^e arrondissement :

Clôturent l'année, le Festival 12X12, co-organisé par le 100^{ecs} et la Mairie du 12^e arrondissement, invite les parisiennes et parisiens à partager 12 jours d'expositions, de spectacles, de performances au sein de 12 lieux du 12^e arrondissement.

Il s'adresse tant aux artistes des arts visuels (art numérique, vidéo, photo, installation, performance, peinture, dessin) que des arts vivants (musique, danse, théâtre, opéra...). Il a l'ambition de confronter et rassembler des formes et disciplines artistiques différentes, de susciter l'intérêt de tous les publics (amateurs d'art ou non-initiés) et de faire émerger de nouveaux talents.

Des regards d'artistes sur un monde en mutation :

Donnant à voir à un large public « Des regards d'artistes sur un monde en mutation », le festival 12X12 propose une programmation de qualité, originale et ouverte, ponctuée de temps forts.

CREER et DIFFUSER

Les candidats pourront répondre seuls ou en collectif.

Les candidats pourront répondre dans le cadre d'une demande de diffusion d'une œuvre ou dans le cadre d'une demande de résidence de création d'une œuvre originale en résidence au 100^{ecs}.

a) Diffusion d'œuvre originale déjà créée :

Les projets proposés seront évalués en fonction de :

- L'intérêt, l'originalité et la qualité artistique de leur travail ;
- L'intérêt et l'originalité du propos abordé ;

Condition de diffusion

- Arts visuels, le festival s'engage à :
 - Exposer durant la durée du festival l'œuvre ou l'ensemble d'œuvres proposé dans un des lieux partenaires du festival ainsi qu'une pièce représentative du travail de l'artiste ou du collectif d'artistes lors de la soirée d'inauguration ;
- Arts vivants, le festival s'engage à :
 - Diffuser une représentation dans un des lieux partenaires du festival et à présenter un extrait représentatif du travail proposé par l'artiste lors de la soirée d'inauguration.

Condition économique

- Arts visuels :
 - L'intégralité des ventes d'œuvres réalisées durant le festival reviendra à l'artiste ou au collectif d'artiste sans prise de commission par le festival (les prix des œuvres proposés sont à mentionner dans le dossier de candidature, si les œuvres ne sont pas en vente, il est important de le mentionner également).
- Arts vivants :

- Achat d'une représentation. Obligation de mentionner le prix de cession dans le dossier de candidature à l'appel à projet.

b) Création d'une œuvre originale dans le cadre d'une résidence :

Arts visuels, le festival et ses partenaires s'engagent à :

- En sus de la diffusion et des conditions économiques qui lui sont liées (cf. ci-dessus) :
 - Le FIMAC (Fonds d'Investissement Mutualisé d'Art Contemporain) assure un minimum garanti d'achat de 500 € TTC au « prix professionnel » (prix public moins 50%)
 - Le 100^{ecs} apporte une aide opérationnelle sur le plan technique d'une valeur maximale de 1000 € TTC. Cette aide est constituée de prestations de services techniques au sein de la fabrique du 100^{ecs} : espaces de travail arts plastiques, studio photo, salle de montage vidéo, atelier couture, impression 2d et 3d... (cf : <http://100ecs.fr/espaces-de-travail/>) ;
 - Une résidence au Centre d'art de Nongyuan International Art village (Chengdu, Chine), de 2 à 4 semaines tous frais payés hors coût du voyage, si dossier sélectionné par Nongyuan.

Arts vivants, le festival et ses partenaires s'engagent à :

- En sus de la diffusion et des conditions économiques qui lui sont liées (cf. ci-dessus) :
 - Le 100^{ecs} apporte une aide opérationnelle sur le plan technique d'une valeur maximale de 500 € TTC. Cette aide est constituée de prestations de services techniques au sein de la fabrique du 100^{ecs} : salles de répétition, studio photo, salle de montage vidéo, atelier couture, impression 2d et 3d... (cf : <http://100ecs.fr/espaces-de-travail/>).

CANDIDATER

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

Pour la diffusion d'une œuvre déjà créée :

- un curriculum vitae et une biographie (à la 3^{ème} personne) de 500 caractères environ espaces compris ;
- un dossier illustré et/ou sonore et/ou vidéo de l'œuvre que l'artiste/ le collectif d'artiste souhaite présenter avec les intitulés précis des œuvres + leur cartel ;
- une note d'intention présentant le propos des œuvres proposées durant le festival ;
- un texte de présentation de l'œuvre de 1000 caractères environ espaces compris ;
- une proposition d'intervention, performance, débat ou rencontre qui pourrait être réalisée durant le festival (facultatif) ;
- un budget prévisionnel présentant le coût global du projet et les partenaires ou subventionneurs participant au financement de sa réalisation en dehors du 100^{ecs}
- Articles de presse, textes et critiques (facultatif).

En plus pour les arts visuels :

- les visuels des œuvres proposées (entre 1 et 12) en format 300 dpi minimum + copyright (ces visuels pourront être utilisés, en cas de sélection, pour les supports de communication du Festival) ;

- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à l'exposition du projet ;
- les prix de vente public (le prix de vente des œuvres aux subventionneurs du festival et notamment au FIMAC s'entendent au « prix professionnel » (prix public moins 50%).

En plus pour les arts vivants :

- le **prix de cession** du spectacle
- la fiche technique du spectacle avec la durée de la représentation et la jauge optimale
- des visuels du spectacle (entre 4 et 12) en format 300 dpi minimum + copyright (ces visuels pourront être utilisés, en cas de sélection, pour les supports de communication du Festival) ;

Pour la création d'une œuvre originale dans le cadre d'une résidence :

- un curriculum vitae et une biographie (à la 3^{ème} personne) de 500 caractères environ espaces compris ;
- un dossier illustré et/ou sonore et/ou vidéo du travail récent de l'artiste ;
- une note d'intention présentant le regard porté par l'artiste sur la ou les mutations de nos sociétés contemporaines à travers le projet qu'il propose d'exposer durant le festival ;
- une proposition d'intervention, performance, débat ou rencontre qui pourrait être réalisée durant le festival ;
- un budget prévisionnel présentant le coût global du projet et les partenaires ou subventionneurs participant au financement de sa réalisation en plus du 100^{ecs} ;
- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à la création du projet ;
- une description des problématiques matérielles et techniques nécessaires à l'exposition du projet
- Articles de presse, textes et critiques (facultatif)

Le dossier de candidature doit être transmis sous format électronique, PDF et/ou Powerpoint, à l'adresse suivante : appelaprojet@100ecs.fr

ATTENTION

Les pièces complémentaires (son, vidéo, image fixe) doivent être transmises sous forme de fichier mp3, mp4 ou jpg.

Tous les fichiers doivent être renommés avec NOM-Prénom-objet : exemple DUPONT-Thibaut-CV ou DUPONT-Thibaut-Dossier, etc...

Les candidats pourront être contactés par l'équipe du 100^{ecs} afin de leur demander de détailler leurs propositions.

Le calendrier :

- Date limite de réception des candidatures : 31 mars 2018 minuit.
- Réponse du comité de sélection : avant le 15 mai 2018.
- Date de démarrage des résidences de création au 100^{ecs} possible à compter du 1^{er} septembre 2018.

CONTACTS

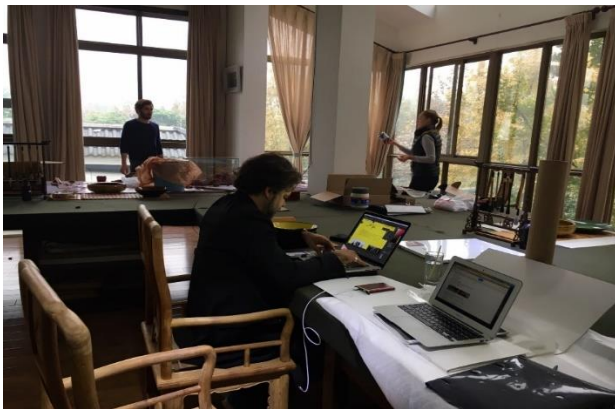
Le 100 Etablissement Culturel Solidaire (100^{ecs})
100 rue de Charenton 75012 Paris
Tel : 01 46 28 80 94
Email : accueil@100ecs.fr



Le 100^{ecs}



Le 100^{ecs}



Centre d'art de Nongyuan

Le festival 12x12 a reçu en 2017 les soutiens de : la Mairie du 12^{ème} arrondissement, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, le Groupe Emerige, le Groupe Vinci, le Groupe JCDecaux, la RATP et ArtPremium.